

RÉUNION DU COMITÉ MIXTE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE 19 DÉCEMBRE 1989

PROCÈS-VERBAL

La direction préside la réunion spéciale.

La direction fait savoir que l'objet de la réunion est de communiquer à la partie syndicale le plus de renseignements possibles au sujet de l'incidence sur le Ministère des réductions de dépenses annoncées. La direction passe en revue les initiatives qui toucheront particulièrement le Ministère, à savoir :

- A. La nécessité de réduire les dépenses du Ministère de 10 millions de dollars en 1990-1991 et de 5 millions additionnels chaque année jusqu'en 1993-1994.
- B. La désignation du Bureau des passeports comme organisme exploitant spécial.
- C. Le recouvrement, en collaboration avec la CEIC, d'un plus grand pourcentage des coûts de certains services d'immigration.
- D. Un examen complet des modalités relatives à la décentralisation de l'ACDI.
- E. La nécessité de réduire les voyages à l'étranger de 20 %.

Pour ce qui est de la dernière initiative, la direction fait remarquer que la mesure entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1990 et qu'elle ne portera que sur les voyages de l'Administration centrale effectués dans le cadre des activités liées aux programmes (les voyages visés par les DSE et les activités menées dans le cadre des affectations seraient par exemple exemptés).

La direction a de plus informé la partie syndicale que, afin de déterminer les dépenses qui seraient réduites et les modalités de ces réductions, elle procéderait à un examen ministériel s'inspirant du travail déjà entrepris dans le cadre de la stratégie à long terme du Ministère. L'examen porterait sur les activités à court terme et à moyen terme du Ministère et tiendrait compte des contraintes auxquelles le Ministère fait actuellement face (comme par exemple les restrictions budgétaires). Plus précisément, l'examen reposera sur sept initiatives devant être terminées au plus tard en juin 1990 :

- 1. Un examen de l'organisation de l'Administration centrale.